



studioient bien faire);

2. 1588 [éd.] « chercher à comprendre par un examen attentif » (MONTAIGNE, *Essais*, éd. A. Thibaudet, livre 3, chap. 13, p. 1208); 1588 [éd.] pronom. « se prendre pour objet de son étude » (Id., *ibid.*, p. 1204); 1824 « se composer une attitude » (BALZAC, *Annette*, t. 3, p. 14). Dér. de l'a. fr. *estudie*, v. *étude* ; *cf.* le lat. class. *studere* « s'appliquer à »; lat. impérial « étudier ».

Statistiques

Fréq. abs. littér. : 3 494. **Fréq. rel. littér.** : xix^e s. : a) 5 217, b) 6 120; xx^e s. : a) 4 841, b) 4 216.

